



Aider aux projets de l'Association Solidarité de vie, c'est penser à ceux qu'on oublie...

Qui sommes-nous ?

Une association de loi 1901, un ensemble de personnes qui ont décidé d'agir en faveur de la veuve, de l'orphelin, de l'affligé, du pauvre et du nécessiteux.

Que faisons-nous ?

Depuis notre création en Avril 2013, nous œuvrons dans le domaine social et humanitaire. Nous avons ouvert en Février 2014, une épicerie solidaire, l'« Epicerie de vie », où les familles disposent gratuitement de quoi se nourrir pour un montant en fonction de la composition du foyer. Nous disposons aussi d'un suivi social pour l'aide administrative ainsi que l'aide à la recherche d'un emploi. A part l'aide alimentaire et vestimentaire, notre champ d'action passe aussi par la visite des prisons, des hôpitaux, des maisons de retraite ainsi que par l'organisation de manifestations de sensibilisation et caritatives. Aujourd'hui, nous venons en aide à plus de 90 familles en Guadeloupe et ce nombre ne cesse d'augmenter tant la pauvreté ne cesse de s'accroître dans l'île.

Avec qui ?

Nous travaillons avec une équipe de bénévoles qui ont foi en Jésus-Christ, venant d'horizons différents, car nous pensons que ces œuvres font partie intégrante de la foi chrétienne. Car la Bible dit « Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi. » Matthieu 25 v 35-36

Pourquoi aider ?

Soutenir financièrement l'Association Solidarité de vie c'est aider au développement des missions et des projets qu'elle porte comme l'aide alimentaire par l'Epicerie de vie, le soutien aux prisonniers, malades et personnes isolées, les projets d'achat de camionnette pour la récupération des denrées alimentaires (opérations caddies et dons d'invendus alimentaires par les supermarchés) et d'autres projets émergent.

Formulaire de parrainage

Par ce formulaire, vous pouvez nous soutenir par un parrainage des différents projets, que l'association Solidarité de vie porte à cœur, par un virement régulier de votre choix. Vous pourrez l'annuler sous simple demande auprès de votre banque et êtes priés de nous le notifier par courrier à l'adresse en bas de page.

Exemplaire à adresser à votre Banque

Ordre de virement permanent

Je soussigné(e) Mme Mlle M

Je vous donne ordre de virer la somme de :

.....€
(Somme en chiffres) (Somme en lettres)

Le : de chaque mois (choisir un jour) à compter du mois de20...

Par débit de mon compte ouvert en vos livres :

RIB : _ _ _ _ // _ _ _ _ // _ _ _ _ _ _ _ _ // _ _
Code Banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

Pour créditer cette somme sur le compte de l'Association SOLIDARITE DE VIE – BP 92 - 97122 BAIE-MAHAULT

IBAN :

FR76	1131	5000	0108	0072	0257	750
------	------	------	------	------	------	-----

BIC : CEPAFRPP131

Etablissement du compte à créditer : Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse - Bd Marquisat de Houelbourg - 97122 BAIE- MAHAULT

Fait à : Le/...../.....

Signature :

(Document à retourner à l'association Solidarité de vie)

Mme Mlle M

Adresse :

Email:..... Tél:

A choisi(e) de parrainer l'association Solidarité de vie dans les projets suivants :

- Parrainage : Réseau Epicerie Parrainage : Achat camionnette Soutien simple
- Parrainage : Projet de mise en place du Refuge Miguel

Par un virement de €, tous les du mois à partir du mois de20...